



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 13 mars 2018 à 19 h, sous la présidence du maire, M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quarante-cinq personnes assistent également à la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM1803-1037**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 13 et 19 février 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Finances



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

- 7.2.1 Modification de la résolution n° R1703-856 : Acquisition d'équipements – Classement des archives
- 7.3 Ressources humaines
  - 7.3.1 Embauche de personnel – Poste contractuel – Remplacement du chargé de projet en efficacité et en développement énergétique
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres – Achat d'un camion dix roues
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1 Prolongation du contrat de pressage et vente de ferraille et de véhicules hors d'usage – AO-302 – Les Lavages industriels Vigneau inc.
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
- 7.7 Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants révisée en date du 13 mars 2018
  - 7.7.2 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises révisée en date du 13 mars 2018
  - 7.7.3 Affectation du Fonds de développement des territoires 2018 – Politique de soutien aux projets structurants – Politique de soutien aux entreprises – Mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025
  - 7.7.4 Comité d'investissement et comité d'investissement commun – Adoption du code d'éthique et de déontologie
  - 7.7.5 Priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires (FDT) 2018-2019 – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine
  - 7.7.6 Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome
- 7.8 Loisir, culture et vie communautaire
  - 7.8.1 Adoption de la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) et du plan d'action
  - 7.8.2 Création d'un comité de suivi du plan d'action MADA
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.9.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en architecture et ingénierie – Centre de service en réseaux publics – Approbation des critères d'évaluation
- 7.10 Réglementation municipale



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

- 7.10.1 Adoption du Règlement n° CM-2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018
- 7.10.2 Adoption du Règlement n° CM-2018-02 amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2018-01
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM1803-1038

#### **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 13 et 19 février 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 février et des séances extraordinaires tenues le 19 février 2018.

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM1803-1039

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 31 janvier au 26 février 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Richard Leblanc, il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 866 371,84 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

### SERVICES MUNICIPAUX

### FINANCES

CM1803-1040

#### Modification de la résolution n° R1703-856 : Acquisition d'équipements – Classement des archives

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'agrandissement et de rénovation de la mairie, le sous-sol devait accueillir une salle d'archives aux fins de l'entreposage et du classement des documents;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'acquérir de l'équipement approprié pour les archives, tels des modules de rangement et des classeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments et la Direction du greffe ont déposé au conseil une estimation des coûts inhérents à l'achat de ces équipements totalisant 22 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le greffier, Jean-Yves Lebreux, à procéder à l'achat des équipements requis pour la salle d'archives jusqu'à concurrence de 22 000 \$.

que cette dépense soit financée comme suit :

- 12 980 \$ provenant du fonds de roulement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- 9 020 \$ provenant du fonds de roulement de la Communauté maritime.

Les remboursements seront amortis sur une période de 5 ans.

### RESSOURCES HUMAINES

CM1803-1041

#### Embauche de personnel – Poste contractuel – Remplacement du chargé de projet en efficacité et en développement énergétique

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a confirmé l'embauche d'un chargé de projet en efficacité et en développement énergétique lors de la séance tenue le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu, M. François Hennion, a annoncé son départ le 5 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE lors du processus d'évaluation des candidats, M. Jean-Michel Leblanc avait également démontré des compétences et des aptitudes pour occuper ce poste et que ce dernier se dit toujours



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

intéressé par cet emploi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de M. Jean Michel Leblanc, à titre de chargé de projet en efficacité et en développement énergétique, et ce, pour la période de mars à novembre 2018. Ce poste est toutefois renouvelable pour une période de deux ans.

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

CM1803-1042

#### **Autorisation d'appel d'offres – Achat d'un camion dix roues**

CONSIDÉRANT QUE l'incendie d'un véhicule de déneigement survenu le 30 décembre dernier, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, s'est soldé par une perte totale;

CONSIDÉRANT les démarches en cours dans le but d'obtenir une indemnisation des assureurs;

CONSIDÉRANT QUE ce véhicule est essentiel aux opérations de déneigement et de voirie et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à procéder à un appel d'offres public relativement à l'acquisition d'un nouveau camion dix roues.

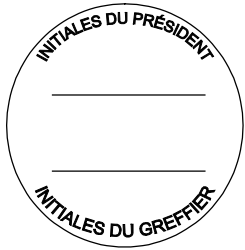
### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CM1803-1043

#### **Prolongation du contrat de pressage et vente de ferraille et de véhicules hors d'usage – AO-302 – Les Lavages industriels Vigneau inc.**

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2017, le conseil a octroyé un contrat de pressage et de vente de ferraille et de véhicules hors d'usage à l'entreprise Les Lavages industriels Vigneau inc. dans le cadre de l'appel d'offres n° 302;

CONSIDÉRANT QUE les quantités de métal sur le site du Centre de gestion des matières résiduelles se sont avérées supérieures à celles estimées dans l'appel d'offres n° 302;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

CONSIDÉRANT QU' après analyse par le Service de l'hygiène du milieu et compte tenu de la valeur marchande actuelle du métal, il est avantageux pour la Municipalité de prolonger le contrat accordé à l'entreprise Les Lavages industriels Vigneau inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur accepte la réalisation de ce mandat au même prix et aux mêmes conditions que celles spécifiées au devis de l'appel d'offres n° 302;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la prolongation du contrat relatif au pressage et à la vente de ferraille et de véhicules hors d'usage à l'entreprise « Les Lavages industriels Vigneau inc. », au même prix, et selon les conditions définies au devis de l'appel d'offres n° 302, et ce, jusqu'au 15 juin 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM1803-1044

#### **Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants révisée en date du 13 mars 2018**

CONSIDÉRANT l'entente de gestion du Fonds de développement des territoires intervenue le 25 juin 2015 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévoyant, entre autres, l'adoption d'une politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de soutien aux projets structurants a fait l'objet d'une révision après une seconde année de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications mineures doivent y être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte la Politique de soutien aux projets structurants révisée comme déposée séance tenante;

que la Politique soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à l'entente.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

CM1803-1045

### Adoption de la Politique de soutien aux entreprises révisée en date du 13 mars 2018

CONSIDÉRANT les quatre ententes de gestion en lien avec la Politique de soutien aux entreprises intervenues avec : le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MESI), les fonds locaux de solidarité FTQ (FLS-FTQ) et Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté sa Politique de soutien aux entreprises le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de soutien aux entreprises a fait l'objet d'une révision après une seconde année de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT la nouvelle convention de gestion du Fonds de solidarité FTQ pour les Fonds locaux de solidarité intervenue le 27 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de soutien aux entreprises doit être conforme aux ententes de gestion;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications mineures doivent y être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte la Politique de soutien aux entreprises révisée telle quelle a été déposée séance tenante;

que cette Politique soit transmise au MAMOT, au MESI et au FLS-FTQ conformément aux ententes.

CM1803-1046

### Affectation du Fonds de développement des territoires 2018 – Politique de soutien aux projets structurants – Politique de soutien aux entreprises – Mise en œuvre du projet de territoire Horizon 2025

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QU' une partie importante des actions du projet de territoire Horizon 2025 relève de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et que la réalisation de plusieurs de ces actions nécessite des investissements;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a adopté en 2016 une Politique de soutien aux projets structurants et une Politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit affecter annuellement une somme provenant du FDT à la mise en œuvre de ces politiques;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke  
il est résolu à l'unanimité

qu'une somme de 150 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre d'actions liées au projet de territoire Horizon 2025, pour l'année 2018, laquelle sera affectée particulièrement à la réalisation d'actions dans les dossiers suivants : Énergie, Forum des partenaires, accompagnement sectoriel, entente les Îles-Montréal, UNESCO, table des préfets, mise en œuvre des stratégies de développement économique;

qu'une somme minimale de 200 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants, pour l'année 2018;

qu'une somme minimale de 250 000 \$ soit réservée aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux entreprises, pour l'année 2018.

CM1803-1047

### **Comité d'investissement et comité d'investissement commun – Adoption du code d'éthique et de déontologie**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime s'est dotée d'une politique d'investissement aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a donné le mandat aux comités d'investissement d'appliquer la Politique de soutien aux entreprises en tenant compte de la saine gestion des portefeuilles;

CONSIDÉRANT l'importance et l'obligation de se doter de règles d'éthique et de déontologie ayant pour objectif de préserver la réputation d'intégrité des décideurs en établissant, à leur intention, des règles de conduite en matière d'utilisation de biens ou d'information, de conflits d'intérêts et d'autres sujets;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte officiellement le code d'éthique et de déontologie visant le comité d'investissement et le comité d'investissement commun.





No. de résolution  
ou annotation

**CM1803-1048**

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

### **Priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires (FDT) 2018-2019 – Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Communauté maritime de se conformer à l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) qui stipule que l'organisme (la Communauté maritime) doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire Horizon 2025 a été adopté en 2013 par la Communauté maritime ainsi que par l'ensemble des partenaires socioéconomiques et culturels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention en matière de développement territorial adoptées par la Communauté maritime en décembre 2015 demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que les orientations du projet de territoire Horizon 2025 ainsi que les objectifs et les actions qui y sont liés constituent les priorités d'intervention 2018-2019 en matière de développement du territoire.

### **Retrait momentané du conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée**

Le conseiller Richard Leblanc se retire préalablement aux délibérations sur le sujet qui suit pour éviter toute situation de conflit d'intérêts.

**CM1803-1049**

### **Autorisation de signature – Entente de service avec Emploi Québec – Soutien au travail autonome**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Communauté maritime et Emploi Québec concernant le déploiement de la mesure Soutien au travail autonome (STA) se termine le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Emploi Québec voulant que la Communauté maritime maintienne son accompagnement aux participants à la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la signature d'une nouvelle entente et qu'il y a lieu de désigner à cet effet deux personnes;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime maintienne les services d'accompagnement aux participants à la mesure Soutien au travail autonome et autorise le directeur général, Serge Rochon, et la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer l'entente de service à intervenir avec Emploi Québec à cette fin.

### **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CM1803-1050

#### **Adoption de la Politique MADA (Municipalité amie des aînés) et du plan d'action**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU' après avoir dressé le portrait de la population dans notre milieu, une tendance accentuée vers le vieillissement de la population a clairement été démontrée;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite continuer à développer un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et des aînés de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adopte la Politique MADA et le plan d'action tels qu'ils ont été déposés séance tenante;

qu'une copie de ces documents soit transmise au ministère de la Famille.

CM1803-1051

#### **Création d'un comité de suivi du plan d'action MADA**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime a procédé à l'adoption de la Politique MADA et de son plan d'action lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de pilotage de la démarche MADA quant au mandat du comité de suivi, la fréquence de ses rencontres, la production d'un bilan annuel ainsi que la responsabilité d'assurer également le suivi de la



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

Politique familiale des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Famille concernant la mise en place d'un comité de suivi et la nomination de ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine procède à la mise en place d'un comité de suivi du plan d'action MADA, dont la mission est de suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

qu'un bilan soit déposé annuellement au conseil de la Communauté maritime ainsi qu'aux partenaires porteurs d'actions;

que le comité de suivi se réunisse au moins deux fois par année et qu'il soit composé des administrateurs et représentants des organismes suivants :

- (1) représentant élu de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- (1) représentant élu de la Municipalité de Grosse-Île
- (1) gestionnaire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- (1) gestionnaire de la Municipalité de Grosse-Île
- (1) régisseur municipal, responsable de la mise en œuvre de la politique
- (1) représentant du Centre d'action bénévole
- (1) représentant du CISSS des Îles
- (1) représentant de l'équipe de développement social
- (1) représentant de la Maison de la famille L'Embellie

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

CM1803-1052

#### **Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels en architecture et ingénierie – Centre de service en réseaux publics – Approbation des critères d'évaluation**

CONSIDÉRANT la désuétude des bâtiments utilisés par la Municipalité comme garages municipaux;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), sous-volet 5.1, relativement au projet de construction d'un nouveau centre de service en réseaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de transmettre la documentation technique et légale au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'élaboration de plans et devis et de requérir des firmes en



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

architecture et en ingénierie relativement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses attribuables aux services professionnels sont prévues à même les subventions à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à lancer un appel d'offres de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance, dans le cadre du projet de construction du centre de service en réseaux publics (futur garage municipal);

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions selon la méthode de pondération suivante :

- |   |           |
|---|-----------|
| - Compréhension du mandat et qualité des documents soumis | 20 points |
| - Expérience de la firme dans des mandats similaires      | 25 points |
| - Compétence et expérience du chargé de projet            | 30 points |
| - Organisation et plan de travail                         | 25 points |

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

CM1803-1053

#### **Adoption du Règlement n° CM-2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018**

ATTENDU QUE le conseil a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 19 février dernier, le budget de la Municipalité et de Communauté maritime pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU les dispositions spécifiques à la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime du 19 février 2018;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2018-01 intitulé « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année 2018 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

CM1803-1054

**Adoption du Règlement n° CM-2018-02 amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2018-01**

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire de la Communauté maritime du 19 février 2018;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

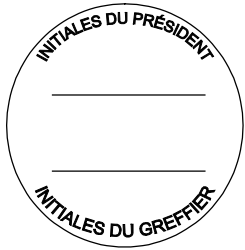
ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement numéro CM-2018-02 intitulé « Règlement amendant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° CM-2018-01 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **Diffusion des comptes à payer**

Pour faire suite à la demande d'accessibilité aux comptes à payer de la Municipalité des Îles, formulée par un comité de citoyens, le directeur général, Serge Rochon, fait une mise au point concernant le délai de réponse de la Municipalité et de l'information diffusée à ce sujet lors d'une entrevue à CFIM.

L'Administration municipale, en raison des renseignements nominatifs que ce document contient, a tenu au préalable à consulter la Commission d'accès à l'information. Aussi, un questionnement s'est posé quant à la pertinence d'exiger des frais administratifs étant donné qu'une vérification sera nécessaire pour s'assurer de ne pas dévoiler des renseignements nominatifs.

Après analyse, le directeur général informe que l'Administration municipale a pris la décision de diffuser les comptes à payer sur le site Web de la Municipalité. Cependant, pour éviter toute situation d'interprétation erronée, il invite les gens à faire preuve d'une certaine réserve et à ne pas hésiter à demander un complément d'information si nécessaire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le sujet qui a fait l'objet d'une intervention est le suivant :

- ❖ Critères d'évaluation lors de l'appel d'offres pour services professionnels – Projet d'un centre de service en réseaux publics – Demande au conseil municipal de tenir en compte l'intégrité des professionnels (ingénieurs et architectes)

**CM1803-1055**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 35.

---

Jonathan Lapierre, maire

---

Jean-Yves Lebreux, greffier